

---

---

**École Régionale des Beaux-Arts et Conservatoire National de Région -  
Demande de subventions de fonctionnement auprès de l'État**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la participation financière de l'État pour le fonctionnement de l'École Régionale des Beaux-Arts et du Conservatoire National de Région au titre de l'exercice 1990.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.